

Salaires

Le salaire socialisé est l'avenir de l'emploi

Raphaël Thaller

De quelques idées reçues à propos du salaire

On a coutume d'entendre - voire de dire nous-mêmes - de nombreuses « évidences », qui n'expriment pourtant pas la réalité mais plutôt des apparences de celle-ci.

Ainsi, à propos des salaires :

« Le salaire, c'est ce qui est en bas de la feuille de paie »

ou bien encore :

« C'est ce que je touche personnellement, et qui est viré tous les mois sur mon compte en banque »

A propos des cotisations sociales :

« Ce sont des charges sociales, qui viennent en plus du salaire et qui taxent le travail »

« Elles pénalisent l'emploi ; notamment dans les industries de main d'œuvre »

Toujours à propos des salaires :

« Le salaire, c'est le prix du travail »

« C'est ce que je touche en contrepartie de mon travail »

Ces formules courantes véhiculent une certaine représentation de la réalité qui ne favorise pas sa compréhension et contribue à désarmer les salariés.

Il faut, au contraire, revenir à la *feuille de paie* pour l'examiner soigneusement et en tirer des enseignements précis.

2

De l'apparence des « charges » à la réalité du salaire socialisé

Le salaire, dans le modèle français, présente une double composante :

■ le salaire **direct** : composante **individuelle** ou « salaire net » en bas de la feuille de paie ; c'est ce que je perçois sur mon compte bancaire.

■ le salaire **indirect** : composante **collective**, formée par les **cotisations sociales**, y compris ce qu'on

“ Salaire direct et indirect constituent un tout : le salaire socialisé. ”

appelle la « part patronale ».

Ne laissons pas l'apparence recouvrir le réel :

L'apparence :

salaire + « charges » en sus

Le **réel** : le salaire total =

salaire direct + indirect

Cette distinction peut paraître anodine, mais pourtant « ça change tout ».

Considérons un exemple :

	«salarié»			«employeur»	
	base	taux %	€	taux %	€
SALAIRE DIRECT BRUT en €	1 500,0				
MALADIE	1 500	0,75	-11,3	12,80	192,0
VIEILLESSE	1 500	6,65	-99,8	8,30	124,5
ASSEDIC	1 500	2,44	-36,0	4,04	60,0
ALLOC. FAM.	1 500			5,40	81,0
ACCIDENT TRAVAIL	1 500			1,09	16,4
AGFF (AGIRC, ARRCO)	1 500	0,80	-12,0	1,20	18,0
CET	1 500	0,13	-2,0	0,22	3,3
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	1 500	3,00	-45,0	4,50	67,5
CSG NON IMPOSABLE	1 500	5,10	-76,5		
TAXE APPRENTISSAGE	1 500			0,62	9,3
PART FORMATION	1 500			1,60	24,0
PART CONSTRUCTION	1 500			0,45	6,8
total retenues («cotisations salarié»)			-19%		
NET IMPOSABLE			1 217		
total cotisations «patronales» (en sus)				40%	603
CSG NON DEDUCTIBLE	1 500	2,40	-36,00		
CRDS	1 500	0,50	-7,50		
total CSG/CRDS imposable			-3%		
SALAIRE DIRECTEMENT VERSE			1 173		
SALAIRE TOTAL	2 103	100%			
salaire direct	1 173	56%			
cotisations «salarié» (y c CSG/CRDS)	327	16%			
cotisations «patronales»	603	29%			
Salaire indirect (cotisations)	930	44%			

En France, notre **système de protection sociale est salarial**, c'est ce qui en fait toute l'originalité : Retraite, Maladie, Famille, Chômage en constituent les principaux piliers et sont financés par le salaire (indirect).

Ces cotisations sont versées aux différentes Caisses, qui vont **immédiatement** distribuer ces sommes (c'est le système dit de « répartition »). Le salaire indirect constitue ainsi un salaire **mutualisé** : versé par tous les employeurs, il assure une véritable péréquation entre eux.

- La Cotisation sociale représente (comme le reste du salaire dont elle fait partie) une **distribution immédiate des richesses** créées par le travail vivant. Son paiement par l'employeur exprime clairement le fait qu'à chaque instant, **les actifs produisent la richesse qui finance la protection sociale** [à titre d'exemple illustratif, on peut prendre l'image du système sanguin : les globules rouges sont fabriqués continuellement et distribués « en ligne » à tous les organes du corps, les « actifs » comme les « inactifs »].

- La cotisation sociale est donc proportionnelle au salaire direct (en réalité, malheureusement, les multiples « exonérations » et « allègement de charge » sont déjà venues altérer ce principe). C'est normal et il n'y aucune raison de s'en offusquer, puisqu'elle **est** du salaire. La fonction de la cotisation sociale n'est pas de « corriger » ou de « moduler » le salaire direct. Elle n'est pas un instrument de gestion, mais le mode de socialisation du salaire.

- La cotisation sociale, partie intégrante du salaire, n'est donc :

- pas un « **prélèvement** » (au contraire, c'est élément de salaire qui augmente le pouvoir d'achat au lieu de le réduire)

- pas un **impôt** ni une **taxe** : ce n'est pas l'Etat qui encaisse les cotisations, mais la « Sécurité Sociale (ou les Assedic).

- pas une **épargne** (il n'y a pas d'accumulation financière, tout est distribué immédiatement)

- pas une **assurance** (qui serait calculée « à la tête du client », en fonction de ses « risques » propres et de ses versements individuels antérieurs).

“ Réduire ou manipuler les cotisations (sous forme d'exonération, d'allègement ou par le biais de telle ou telle « réforme ») c'est donc réduire ou manipuler le salaire. Ni plus, ni moins.”

Même hors de l'emploi, nous restons des salariés

- ▶ **Le salaire socialisé permet la reconnaissance des situations hors-emplois** dans lesquelles le salarié est placé à un moment ou à un autre (chômage, formation, vieillesse, maladie ...); les cotisations sociales étant immédiatement transformées en prestations sociales affectées à ces diverses situations de vie.

Avec la cotisation sociale, nous avons fait la démonstration dans la pratique, que nous pouvions parfaitement assumer toutes ces situations à **l'intérieur même du salariat**, sans passer par la fiction de l'épargne, sans recourir à l'assurance ni même à l'impôt.

- ▶ Qu'ils soient « actifs », chômeurs ou retraités, **tous font partie de la population des salariés**

- le chômeur « indemnisé » (=payé) est un salarié, en attente d'emploi.

- le retraité est en réalité un salarié (placé hors de la subordination de l'emploi), et non pas un « pensionné » (!) ou encore moins un rentier vivant des dividendes de son capital épargné.

Que nous soyons retraités, chômeurs ou malades nous sommes payés par le salaire, nous sommes et nous restons donc tous des **salariés**.

- ▶ Diminuer les cotisations sur le SMIC, c'est **dénier à aux smicards le statut de salariés** pour leur attribuer celui de « pauvres » ou « d'emplois aidés ».

- ▶ Indexer les retraites sur les prix et non plus sur les salaires des actifs, c'est affaiblir le caractère salarial de la « pension » de retraite.

- ▶ Avec le salaire indirect, avec la cotisation sociale, nous nous mettons en situation, nous salariés, d'être payés non seulement quand nous travaillons et pour notre travail, mais également d'être payés même quand nous ne travaillons pas, même quand nous n'occupons pas un emploi !

Salaire indirect, donc, et non pas salaire différé (comme on l'entend encore trop souvent)

Il faut récuser ce terme de salaire différé pour deux raisons.

- ▶ La première raison, c'est que les retraités, les chômeurs ou les malades **ne sont pas payés en contrepartie de leurs cotisations passées**. On ne touche pas une « pension » (ou une « allocation ») d'un montant « X » parce que l'on aurait cotisé au préalable ce même montant.

“ Les « salariés » recouvrent ainsi une population plus ample que celle des titulaires d'emplois, en désignant tous ceux qui vivent de « prestations » payées par le salaire socialisé.”

Un salaire différé ce n'est jamais rien d'autre qu'une épargne ou une réserve, que je mettrais de côté (ou que l'employeur mettrait de côté pour moi) et que je toucherais ultérieurement, par exemple au moment de mon départ à la retraite, ou bien à l'occasion▶

► d'un arrêt maladie ou en cas de perte de mon emploi. Et s'il s'agissait d'un salaire différé, ce que je toucherais serait dépendant de ce que j'aurais mis de côté et que je n'aurais pas consommé, il serait proportionnel à la richesse créée par mon travail *passé* et dont j'aurais différé ou suspendu l'utilisation.

Or, avec le salaire indirect, ce n'est *pas du tout* comme cela que les choses se passent. Ce que nous touchons à ces moments là ne dépend pas de nos « contributions » personnelles antérieures, que nous aurions épargnées, mais d'un **choix de distribution du salaire**, c'est-à-dire de répartition de la richesse *actuelle*, au moment *présent*. Choix qui résulte lui-même d'une délibération politique et non pas d'un prétendu équilibre à respecter entre cotisations passées et prestations futures.

En d'autres termes, quand je suis à la retraite ou au chômage (ou en maladie), je ne « récupère » pas « mes » cotisations qui auraient été personnellement accumulées et qui me « reviendraient ». Ces cotisations passées ont *déjà* été versées à d'autres et elles ont été consommées. A l'instant présent, je touche le salaire-cotisation versé *aujourd'hui*, par les employeurs *d'aujourd'hui*. Au mieux, ce que j'ai « accumulé » au cours de ma carrière, ce n'est, non pas de la richesse, mais des « points » qui la représentent et me donnent des droits.

► La deuxième raison de récuser le terme de salaire différé est encore plus fondamentale. La cotisation sociale n'est pas une épargne «transpériodique» de la richesse (c'est-à-dire : une transmission à travers le temps, d'une période à une autre), tout simplement parce qu'il est **strictement impossible de «différer» de la richesse**.

On touche là un point absolument névralgique de l'idéologie capitaliste, pilier sur lequel elle fonde une bonne partie de son hégémonie. C'est le

« mythe de l'épargne ».

Le mythe de l'Épargne, base idéologique de l'attaque contre la répartition

Face à la montée des dépenses de santé ou de retraite, le système actuel de sécurité sociale fondé sur la « répartition » se heurterait à des limites économiques insurmontables. Faute de richesses suffisantes pour les payer toutes, il faudrait alors compléter leur financement en apportant une « dose de capitalisation », en d'autres termes **d'épargne**. Une fois celle-ci accumulée à hauteur suffisante, il suffira alors le moment venu de puiser dans le bas de laine pour faire face aux besoins.

En apparence, le raisonnement se tient. Lequel d'entre nous n'a pas constitué au moins une petite réserve pour « ses vieux jours » ou pour faire face à un « pépin » ?

En réalité, le raisonnement ne tient pas debout. Mais il repose sur un « mythe », tenace et efficace.

Il s'agit d'une croyance très ancienne qui voit dans l'accumulation monétaire le fondement de la richesse.

Une société peut bien accumuler de la monnaie autant qu'elle veut, elle ne sera pas plus « riche » pour autant. Car **l'argent n'est pas la richesse** : il ne fait que la **représenter**. Comme l'électricité qui ne se stocke pas (ou pratiquement pas), mais qui se consomme au fur et à mesure de sa production, la richesse matérielle ne s'accumule ni ne se transfère dans le temps. La richesse est un flux toujours actuel, une production immédiate et continue, issue du travail courant, consommée aussitôt ou presque qu'elle est produite.

Seuls peuvent être stockés – dans une certaine mesure – des produits matériels durables : on peut congeler des pizzas, stocker des voitures, de

l'essence, du sucre etc. Mais juste de quoi tenir plusieurs jours ou semaines, voire quelques mois. Mais on ne peut pas produire en une année de quoi consommer durant les 20, 40 ou 60 ans qui viennent... (on n'aurait pas assez de congélateurs pour toutes ces pizzas ... !). On peut certes transférer dans le temps des immeubles ou des infrastructures mais il faut les entretenir (en raison de l'usure) donc avoir recours au travail courant ...

Et cela est encore plus vrai pour les services qui par définition ils ne sauraient être stockés.: on ne sait pas conserver des coupes de cheveux, des voyages, des loisirs, des transports, des matchs de foot ... !

Mais alors, si la monnaie n'est pas la richesse, qu'est-elle ?

L'argent est un « droit de tirage » sur la richesse créée.

En dépensant mon argent, j'utilise ce droit de tirage (à l'instar d'un bon d'achat dans un magasin) pour me procurer les biens et services souhaités. Si ces biens ne sont pas produits au moment voulu, l'argent n'a plus aucune utilité, quand bien même j'en disposerais en quantité illimitée. J'ai beau avoir alors « capitalisé », je reste pauvre comme Job.

“ Si le travail ne crée pas la richesse en permanence, mes droits de tirage ... tireront dans le vide. ”

L'épargne est-elle donc illégitime et inutile ?

A l'échelle individuelle (ou « micro-économique »), évidemment non, l'épargne n'est pas du tout inutile, rassurez vous.

Si je veux acheter une voiture, payer les vacances, les études des enfants, un voyage lointain etc., je dois bien « *mettre de l'argent de côté* ». C'est-à-dire très exactement : mettre de côté des droits de tirage, ne pas les utili-

ser complètement dans l'immédiat, ne pas consommer la totalité des richesses auxquelles je pourrais prétendre à proportion de mon revenu.

Mais ce faisant, **n'oublions jamais que je ne met pas en réserve de la richesse**, ce qui est impossible.

En revanche, à l'échelle collective (ou « macro-économique »), l'épargne globale est rigoureusement inutile. Pis même, elle est nuisible. Si tout le monde stocke en même temps ses droits de tirage, la machine se bloque, puisque personne ne consomme, la richesse ne se crée plus.

Conclusion : pour que mon épargne individuelle soit possible, elle doit donc être impérativement consommée par d'autres : ainsi, mes droits de tirage ne sont pas stérilisés, ils continuent à servir (car ils *doivent* impérativement continuer à servir). L'épargne n'est donc pas un phénomène généralisable à tous : pour que les uns puissent épargner, il faut que d'autres fassent l'inverse.

Bref : aucune société ne peut préfinancer son avenir.

Autrement dit : une société n'est absolument pas plus riche d'avoir « mis de côté » de l'argent (c'est-à-dire : d'avoir capitalisé de la monnaie).

Ces constats peuvent vous apparaître comme des évidences et des banalités.

Pourtant, ce sont de telles évidences que les projets de « retraites par capitalisation » violent allègrement en réactivant une fois de plus le vieux mythe de l'épargne.

Il n'y aura plus assez d'actifs dans 20 ans ? Plus assez de travail et de richesse créée pour payer les retraites ? C'est simple, il suffit de mettre aujourd'hui de la valeur au congélateur, sous forme de « fond de réserve » et autres « produits » d'épargne que l'on mettra sur la table le moment

venu, dans 20 ans, pour compléter le panier de la ménagère ; et le tour est joué : une « dose de capitalisation » pour suppléer au manque de richesse !

Or, on vient de le voir, ceci est une supercherie pure et simple.

“ La réalité, c'est que l'on ne finance jamais sa propre retraite.”

► Les biens et services que les retraités consommeront en 2025 seront produits en 2025, pas avant. Et les bas de laine accumulés n'y seront rigoureusement pour rien. Vouloir injecter une « dose de capitalisation » dans le système de retraite ne permet en aucune manière de transférer dans le temps de quoi nourrir les retraités. Ce n'est pas l'épargne qui pourra payer les retraites (ni les études de nos enfants).

► **Quel que soit le système** (« répartition » ou « capitalisation »), ce sont toujours les actifs d'aujourd'hui qui paieront par leur travail les pensions des retraités d'aujourd'hui. Et les retraités de demain ne seront payés que par le travail des actifs de demain. **C'est toujours le flux actuel de richesse créée qui finance, quel que soit le système**

En ce sens, répartition et capitalisation sont soumises toutes les deux aux mêmes contraintes : créer et distribuer les richesses au moment où l'on en a besoin, pas avant, car cela n'est pas possible.

► Ce qui est vrai pour les retraites vaut aussi bien pour les autres formes de protection sociale : chômage, maladie, famille etc. : une société, considérée dans sa globalité, il n'a strictement aucune nécessité de « s'assurer » contre la maladie ou le chômage. Il lui suffit d'affecter, au moment présent, les ressources nécessaires.

Le salaire n'est pas le « prix du travail ». Il est le prix de la force de travail

Définition de la force de travail :

« *Sous ce nom il faut comprendre l'ensemble des facultés physiques et intellectuelles qui existent dans le corps d'un homme, dans sa personnalité vivante, et qu'il doit mettre en mouvement pour produire des choses utiles* ».

La force de travail est une **marchandise**, qui comme toute marchandise s'achète et se vend (ou se loue) sur un marché (le « marché du travail »), sur lequel s'exerce un **rapport de force** entre l'offre et la demande. Ce point là est capital.

Cette marchandise, comme toute marchandise, doit être constamment **reproduite** : nourriture, vêtements, chauffage, logement, transport, éducation, formation, loisirs etc. Cette reproduction n'est pas « naturelle », ni figée une fois pour toute. Au contraire, elle est **sociale et historique** et traduit le « *degré de civilisation atteint* » par une société donnée.

Tout comme le salaire, la reproduction de la force de travail est elle-même socialisée car elle effectuée (en partie) par des services publics (éducation nationale, hôpitaux ...). La socialisation est donc double : par le financement d'un côté et par le mode de satisfaction des besoins, de l'autre.

Cette marchandise, comme toute marchandise, possède une valeur : c'est la valeur de tous les biens et services qui participent à la reproduction de la force de travail. ►

“ Cette valeur de la force de travail est exprimée par son prix. Le salaire représente ce prix de la force de travail.”

► La force de travail est une marchandise très spéciale : elle présente la particularité de créer davantage de valeur que sa propre valeur. La différence entre la valeur créée et la valeur payée, c'est le **profit**.

Tel qu'il s'est imposé historiquement, le salaire est (jusqu'à aujourd'hui) défini en référence à un **barème**.

C'est un « tarif » fondé sur une **grille de qualification**, qui repose, non pas sur une mesure de la productivité du travail (ou sur les résultats de l'entreprise), mais la **convention collective** (avec leurs grilles salariales et leurs coefficients).

Ce qui est payé avec le salaire, ce n'est pas notre travail, c'est notre **qualification**. Nous ne sommes pas payés pour ce que nous faisons, nous sommes payés pour ce que nous sommes. A charge pour notre patron de nous **mettre au travail**.

Mais le salaire obéit aussi aux fluctuations du *rapport de forces*, qui oppose les capitalistes (c'est-à-dire les détenteurs du capital de l'entreprise) et les salariés : il y a lutte pour le partage de la richesse, entre le profit et le salaire (cotisation sociale comprise, évidemment). Les deux sont antagoniques.

Ce rapport de force est déterminant pour faire évoluer, en un sens ou dans l'autre, les négociations qui président aux destinées du salaire socialisé : taux des différentes cotisations, valeur du point, niveau de couverture et étendue des besoins pris en compte, population concernée etc..

On retrouve donc ici aussi l'éternelle confrontation des salaires et des profits.

Pour briser les résistances, il fallait un moyen. On le trouvât en inventant alors le **chômage de masse**.

«L'invention du chômage»

Dans une économie fortement déve-

loppée comme la notre, le chômage de masse ne résulte pas, fondamentalement, d'une croissance insuffisante ; même si évidemment la conjoncture joue un rôle, comme on le voit avec l'alternance de périodes de « reprise » suivies de périodes de « récession » qui font fluctuer le niveau de chômage.

Dans une économie fortement développée comme la notre, le chômage de masse résulte aussi, - je dirais surtout - des gains de productivité du travail et qui sont considérables. C'est pourquoi l'on pourrait parler de « chômage de productivité », en tant que **forme extrême et perversie de réduction du temps de travail, forcée**, imposée aux salariés par l'éviction d'une fraction d'entre eux du système productif.

Il faut encore faire un détour historique pour remonter au début des années 60, au cœur des prétendues « trente glorieuses ». A cette époque, « il n'y avait pas de chômage », dit-on, nous en concluons généralement l'idée que c'était le « plein emploi ». Le « bon vieux temps », en quelque sorte.

Aujourd'hui, le chômage atteint des

sommets, avec plus de trois millions de chômeurs (voire davantage, selon les définitions et les manières de compter, notamment les précaires et les temps partiels, mais peu importe, ce n'est pas ce que nous discutons ici). Nous en concluons donc que nous ne sommes plus dans le « plein emploi ». Bref : « aujourd'hui, c'est plus comme avant ». Dès lors, nous avons tendance à rentrer la tête dans les épaules, persuadés en notre for intérieur que nous sommes les « vaincus de l'histoire ».

Pourtant, nous mesurons mal le chemin parcouru. Avec un tel moral de perdants, nous passons à côté des conquêtes arrachées et qui continuent - malgré les attaques - à faire sentir leurs effets et que nous devrions défendre becs et ongles, tant il est vrai que la meilleure attaque, dans le domaine social et contrairement au football, c'est encore la défense !

Le premier enseignement que nous devons tirer de l'analyse de l'évolution de la population active et de l'emploi est la suivante : la population active s'est, en quasi-totalité, recentrée sur la classe d'âge des 20-60 ans.

A propos du chômage des jeunes

La même remarque peut être faite pour les jeunes de **20 à 24 ans**, dont 1,5 M (42 %) sont encore scolarisés. Plus généralement, il faut donc se méfier quand, sur la foi d'un *taux de chômage* des « jeunes » (de 15 à 24 ans) qui affiche au compteur le chiffre de 25 %, nous en tirons la conclusion que « *un jeune sur quatre est au chômage* », oubliant au passage que les deux tiers d'entre eux sont étudiants ... Au total, sur 10 jeunes (de 15 à 24 ans), sept sont encore à l'école (ou à l'université), deux sont dans l'emploi et un est au chômage (souvent avec une formation insuffisante ou inadaptée). C'est un de trop, assurément, mais ce n'est pas un sur quatre.

Autrement dit, la situation actuelle des jeunes se lit moins au travers de leur « taux de chômage » (25 %) qu'au travers, d'une part, des conditions dégradées dans lesquelles ceux-ci exercent leur première expérience du marché du travail : précarité, bas salaires, « petits boulots » (qui sont une résurgence des années 60 !) flexibilité etc ; et, d'autre part, pour ceux qui sont en formation, des conditions dans lesquelles ils vivent (transport, logement, faibles moyens obligeant à prendre parallèlement un "job", conditions d'étude etc.).

N'oublions pas que le thème du « chômage des jeunes », pris isolément, a été la brèche par laquelle se sont engouffrées toutes les mesures d'accompagnement (exonération de cotisations, emplois aidés etc) qui serviront ensuite de modèle pour les autres catégories de salariés.

Avant 20 ans, on est à l'école ; après 60 ans, on est à la retraite.

Au recensement de 1999 (le dernier dont nous avons les résultats complets), on ne comptait plus que 235 000 personnes de moins de 20 ans titulaires d'un emploi, soit seulement 6 % de la classe d'âge des 15-19 ans. On dénombrait en revanche 3,5 millions d'étudiants, soit 90 % de la même classe. Ce n'était pas le cas en 1962, où près de 1,5 millions de jeunes âgés de moins de 20 ans étaient déjà au « travail », je veux dire dans l'emploi, soit 42 % de cette classe. La Belle Epoque, assurément

A l'opposé de la pyramide des âges, le nombre de travailleurs de plus de 60 ans s'élevait en 1962 à encore 2,3 millions, dont près d'un million âgés de plus de 65 ans. Suprême délice, 426 000 personnes âgées de 70 ans et plus occupaient encore un emploi. Ils avaient bien de la chance, les « seniors », à cette époque. Quarante ans après, les actifs de plus de 60 ans étaient 475 000, dont 113 000 de plus de 65 ans.

La retraite à 60 ans est en effet passée par là. Même si elle n'est pas effective pour tous, elle n'en a pas moins produit des résultats tangibles.

Au total, 97 % des emplois sont désormais concentrés sur la classe des 20-60 ans, alors qu'en 1962, encore 20 % des emplois étaient situés aux deux franges, de part et d'autre du bloc des 20-60 ans.

On travaillait, à l'époque, de « 7 à 77 ans ».

Dans les années 60, les apprentis avaient un salaire de misère, les enfants et conjoints d'agriculteurs étaient des « assistants familiaux » sans vraie protection sociale, les femmes largement exclues de l'emploi, les « vieux » continuaient parfois à occuper des petits boulots durant leur retraite car leur pension ne leur suffisait pas à joindre les deux bouts.

Voilà donc une première donnée majeure. **Nous avons gagné du temps libre** (consacré à ne pas travailler pour un employeur), temps libre qui se chiffre en millions de personnes et c'est du temps qui nous est même payé (du moins pour la retraite) !

Un deuxième enseignement doit être tiré : si la population active s'est concentrée sur les 20-60 ans, le taux d'emploi, dans ce bloc, s'est consolidé.

Au recensement de 1962, 67 % des personnes de 20 à 60 ans avaient un emploi. **Quarante après, en pleine « crise économique », elles sont 70 %**. Si l'on accepte de définir le « plein emploi » en référence au nombre d'emplois par rapport à la population totale, dans la classe d'âge des 20-60 ans, alors force est d'admettre que, aujourd'hui encore, nous ne sommes pas plus loin du « plein emploi » qu'avant.

Pourtant le chômage sévit désormais – il a grandi en même temps que le plein emploi – alors qu'il n'y avait apparemment pas de chômeurs dans les années 60. Comment expliquer ce paradoxe apparent ?

Une première réponse serait d'invoquer l'évolution démographique : la population âgée de 20 à 60 ans a augmenté de +8,6 M de personnes entre les deux recensements, l'emploi de +6,7 M seulement (pour la même tranche d'âge). Donc l'augmentation du nombre d'emplois n'a pas été suffisante pour « éponger » l'augmentation plus importante du nombre de *demandeurs d'emploi*, induite par l'évolution démographique

Mais, si elle est juste sur le plan statistique, une telle explication par la seule démographie laisse néanmoins dans l'ombre une autre réalité, celle de l'évolution parallèle de la notion même de « chômeur » : difficile en 1962 de compter les « chômeurs » **tant que l'UNEDIC et l'ANPE n'existent pas**. Il n'y a en réalité que des « sans em-

ploi ». Ni lieu pour s'inscrire, ni surtout **indemnisation** : les *sans-emploi* n'avaient pas encore acquis le statut de *demandeurs d'emploi*, qui viendra plus tard. Facile alors de parler de « plein emploi » dans ces années béniées, où le « chômage » était masqué. Alors que les sans emploi étaient plus nombreux à l'époque, en proportion.

C'est seulement à la fin des années 60 (création de l'UNEDIC en 1958 et de l'ANPE en 1967) que les « sans-emploi » seront reconnus comme « chômeurs ». Et cette reconnaissance se fera par **la cotisation chômage**, c'est-à-dire le salaire. Les sans emploi sont devenus des chômeurs depuis qu'on les paye .

Ce qui nous permettra d'éviter le piège redoutable que nous est tendu : l'instrumentalisation du chômage au profit du capital.

Comment se fait cette instrumentalisation ? Grâce à **l'armée industrielle de réserve**.

Ce qu'est vraiment le chômage : l'armée industrielle de réserve mobilisée contre le salaire

Le chômage est précisément une « sécrétion naturelle » du système capitaliste, un processus inhérent à celui-ci afin de faire pression les salaires :

- d'une part, directement : chaque fois qu'un emploi est supprimé, ou qu'il n'est pas créé, la masse salariale correspondante disparaît en même temps.
- d'autre part, indirectement et encore plus efficacement : par le chantage à l'emploi, en créant un effet de « chaises musicales », le chômage déforme le marché du travail et bloque ainsi les revendications salariales des actifs.

C'est ce que l'on a appelé benoîtement la politique de « modération salariale », obtenue par la désindexation des ►

► salaires sur les prix. C'est ce qu'on désigne aussi sous le terme plus explicite « *d'armée industrielle de réserve* » : le contingent des chômeurs utilisée comme moyen de pression contre les autres salariés, par leur mise en concurrence sur le marché du travail.

Il y a donc 10 chaises à pourvoir mais 11 postulants ! Piège implacable. Vous pourrez toujours essayer de les « insérer », de les « accompagner » dans des « parcours personnalisés de retour à l'emploi », de les « rapprocher du marché de travail », les dés sont pipés. Au mieux, on joue sur les marges, on gère des cas sociaux, mais guère plus. Au pire – et le pire est le plus probable – on rend ainsi opérationnelle l'armée de réserve, **on la rend apte à venir plus efficacement concurrencer l'armée d'active.**

Il faut ici dégonfler la baudruche de « l'employabilité ». Ce n'est pas telle ou telle catégorie socio-économique qui est « loin de l'emploi », **car personne n'est loin de l'emploi mais c'est l'emploi qui est loin de nous**, et de nous tous, peu ou prou. Ceux que l'on appelle les « exclus » ne sont jamais qu'une fraction de la population salariée et dont les difficultés de « retour à l'emploi » ne résident pas dans leur prétendue mauvaise « employabilité » mais dans la nature même de la « machinerie » capitaliste qui vise à détruire le salaire à travers l'emploi.

Ce n'est donc certainement pas en rendant les salariés plus employables que l'on créera des emplois. Là encore, méfions nous des contrefaçons qui participent d'un féroce affrontement idéologique.

S'il en fallait une preuve, il n'y a qu'à voir – a contrario – les nombreuses créations d'emplois qui ont eu lieu à la fin des années 90 (près de 1,5 millions). Et pas seulement des emplois qualifiés. Tous les « publics » ont été alors concernés, y compris les plus « difficiles ». Ces créations d'emplois ne sont pas dues à l'amélioration de

l'employabilité des salariés. **Quand le capital a besoin de main d'œuvre, il sait bien la trouver.**

On trouve donc ici la signification profonde des mesures du type RMA, « nouveau » contrat d'embauche, PARE, CNE, CPE, etc qui parsèment depuis des lustres le merveilleux chemin de la « lutte pour l'emploi » ou mieux encore du « retour à l'emploi », jusqu'à la « réhabilitation » de la « valeur travail », désormais à l'ordre du jour.

Toutes ces mesures n'ont pas évidemment pour but « d'inciter » les gens à « trouver du travail » (ou « retourner au travail »), ce qui supposerait d'abord que le chômage de masse que nous connaissons est volontaire, c'est-à-dire que les chômeurs refuseraient le travail que l'on veut bien pourtant leur « donner », comme on dit.

Elles n'ont pas seulement pour vocation d'imposer aux *seuls* chômeurs un « travail forcé » accompagné de conditions salariales dégradées.

Tout le dispositif de transformation du code du travail a pour finalité profonde d'imposer à l'ensemble du salariat, *dans sa totalité*, un rapport de forces permettant de **pousser plus en avant la diminution des salaires.**

Bref, il a pour but de faire jouer à plein, sans frein ni entrave, **le rôle qui est dévolu à l'armée industrielle de réserve**, jugée encore insuffisamment coopérative et trop rétive. Celle doit désormais véritablement passer en « disponibilité opérationnelle », pour continuer à filer la métaphore militaire.

La perspective n'étant ni plus ni moins que la **disparition du salaire socialisé en tant que construction politique.** C'est bien désormais cette institution qu'il faut détruire, et non plus seulement l'affaiblir de l'intérieur, comme cela s'est fait jusqu'à maintenant.

Derrière l'emploi, c'est en réalité le salaire qui est visé.

“ En dépit des apparences, le capital ne veut surtout pas nous éloigner de l'emploi ; il veut bien au contraire nous mettre au travail, mais à ses conditions. Travailler plus ... pour lui faire gagner plus. Notre classe dirigeante – revancharde comme pas deux - se donne ainsi les moyens de parvenir à réaliser son vieux rêve historique qui la hante littéralement : la domestication totale dumonde du travail.”

Intéressement, participation, épargne salariale, abondement, TVA sociale, assurances, etc.... Tous ensemble contre le salaire socialisé

Imaginons un instant un monde sans cotisations sociales.

Supposons par exemple que, dans le cadre d'un « partenariat gagnant-gagnant » (!), l'ensemble des cotisations (« salarié » et « patronale ») soient supprimées.

Le salaire direct (salaire net) devient alors égal au salaire « brut ». Dans notre exemple, le salaire net serait donc égal à 1500 € (la cotisation « salarié » serait « réintégrée » dans le salaire direct, d'où l'apparence d'un gain de « pouvoir d'achat », de 327 €. Formidable.

De son côté, l'employeur économise 603 € de cotisations. Au nom de l'emploi bien sûr.

Regardons ce que devient la feuille de paie (voir page 9).

Derrière l'apparence du gain de pouvoir d'achat (en salaire direct), se cache la perte réelle de salaire : **603 € de salaire (indirect) ont disparu dans l'opération.** Même la hausse du salaire direct est une illusion, car les 327 € de « gains » vont être neutralisés par les assurances (privées) que les salariés vont devoir prendre

	«salarié»			«employeur»	
	base	taux %	€	taux %	€
SALAIRE DIRECT BRUT en €	1 500,0				
MALADIE		0 %	0	0 %	0
VIEILLESSE		0 %	0	0 %	0
ASSEDIC		0 %	-0	0 %	0
ALLOC. FAM.				0 %	0
ACCIDENT TRAVAIL				0 %	0
AGFF (AGIRC, ARRCO)		0 %	0	0 %	0
CET		0 %	0	0 %	0
RETRAITE COMPLEMENTAIRE		0 %	0	0 %	0
CSG NON IMPOSABLE		0 %	0		
TAXE APPRENTISSAGE				0 %	0
PART FORMATION				0 %	0
PART CONSTRUCTION				0 %	0
total «cotisations salarié»		0 %	0		
NET IMPOSABLE			1 500		
cotisations «patronales»				0 %	0
SALAIRE DIRECTEMENT VERSE	1 500	0 %	1 500		

SALAIRE TOTAL	1 500	100%
saire direct	1 500	100%
cotisations «salarié» (y c CSG)	0	0 %
cotisations «patronales»	0	0 %

pour leur retraite, maladie, chômage etc.

Il s'agit sans doute ici d'un exemple extrême (quoique ...). Mais on trouve là le principe fondamental de toutes les « réformes » (de la protection sociale) et de toutes les modifications introduites progressivement dans le mode de rémunération des salariés.

Basées sur les résultats (ou les « performances ») de l'entreprise et non sur les qualifications, amputées de leur partie indirecte (les cotisations sociales ne sont pas payées) les différentes formes de rémunération telles que l'intéressement ou l'épargne salariale ne sont pas du salaire.

Le patronat a beau jeu de proposer des plans « d'épargne salariale » assortis le cas échéant « d'abondements » alléchants. En réalité, cela ne lui coûte rien, car ces primes remplacent le salaire et même cela lui coûte beaucoup moins cher, **car le salaire indirect n'est pas payé !**

Certes, nombreux sont les salariés qui se disent « c'est tout de même de

l'argent et cela ne se refuse pas ».

Mais c'est confondre le salaire direct et le salaire tout court.

Saurons nous éviter ce piège ?

**Comment « démobiliser »
l'armée de réserve ?
En la payant**

Payer les chômeurs !? Cela se pratique couramment. Mais cette conquête de portée révolutionnaire n'a pas été poussée jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'au point où le ferait non plus avec pingrerie (et sous réserve de « conditions » que l'on n'oserait pas – ou pas encore, mais ça vient - demander à un salarié « normal ») mais avec un bel et bon salaire qui transformera les « chômeurs » en salariés (sans emploi, certes, mais payés).

Cela sera alors l'épanouissement ultime du **droit de salaire**, droit déjà conquis (mais aussi désormais menacé) avec la retraite par répartition qui est probablement la plus grande conquête sociale du 20^{ème} siècle. On en est

encore loin s'agissant des chômeurs car leurs revenus tiennent davantage d'une « indemnisation » que d'un vrai salaire.

Mais ce n'est pas une raison pour s'arrêter comme ça : en payant pleinement les chômeurs, avec un salaire complet, **ils deviendront alors des salariés**, non affectés temporairement à un emploi.

Certes, on pourrait objecter : pour accéder au salaire, il faut bien d'abord accéder à l'emploi. Donc, pour défendre le salaire, il faut créer des emplois. Si tout le monde avait un emploi, tout le monde aurait un salaire, c'est logique. Et il n'y aurait alors plus d'armée de réserve, donc plus de chantage à l'emploi. Les deux problèmes seraient résolus (celui du chômage et celui du salaire).

Mais pour le moment, nous avons à traiter les deux problèmes. C'est un peu l'œuf et la poule : par quoi commencer ?

Et bien il se trouve que nous avons d'ores et déjà bâti les fondements d'un système **permettant d'accéder au salaire sans passer obligatoirement et systématiquement par l'emploi**. C'est la cotisation chômage, première pierre du salaire des chômeurs.

Il est en effet tout à fait préhistorique que, perdant son emploi, on perde du même coup son salaire ! De même que la cotisation retraite permet au salarié qui quitte définitivement la vie active de conserver son salaire donc de demeurer un salarié, qu'est-ce qui nous empêche de faire de même avec la cotisation chômage pour le salarié qui perd son emploi ?

C'est la notion de « fin de droit » qui a consacré à nouveau le chômeur comme tel et non plus comme salarié. Là est la véritable régression sociale : « l'exclusion commence là où le salaire s'arrête ». ►

► Ayons bien conscience que le chômage est une « invention » c'est-à-dire une construction sociale. C'est une invention, non seulement en tant qu'armée de réserve délibérément constituée, mais c'est aussi une invention (au sens de « représentation ») parce que celui qui n'a pas d'emploi n'est pas considéré pour ce qu'il est, c'est-à-dire comme un salarié au même titre que les autres. En l'attente de retrouver un emploi, il doit être payé, à sa qualification, ce qui neutralisera le chantage à l'emploi.

Poursuivons l'œuvre que nous avons entreprise avec la retraite par répartition (qu'il faut par ailleurs défendre et consolider contre les attaques actuelles) en continuant sur le même principe avec les autres situations de vie hors emploi, à commencer par ce que l'on appelle le « chômage ».

Il ne faut donc surtout pas s'arrêter en si bon chemin, quand bien même nous avons été détournés de la route, faute d'avoir su maintenir un rapport de force suffisant pour conserver fermement le cap.

Osons donc assumer pour ce qu'elle est – au lieu de faire des complexes de culpabilisation sinon d'en avoir honte - cette conquête absolument inédite, inattendue, cette conquête encore toute fraîche à l'échelle historique, le droit de salaire. Après tout les capitalistes, eux, ont bien le droit de propriété. Chacun son droit.

Ce système que nous avons créé, qui est sous nos yeux, pourtant nous ne le voyons pas, je veux dire par là que nous ne le pensons pas pour ce qu'il est réellement, car nous sommes littéralement tétanisés par la question du chômage.

Avec la cotisation sociale d'une part (le salaire indirect) et avec d'autre part le salaire à la qualification, nous avons en main les deux composantes principales qui définissent le salaire socialisé et qui fondent le droit de salaire que nous devrions poser comme

droit politique à part entière.

On le voit, si le chômage pèse effectivement sur la répartition des richesses et pénalise la protection sociale, c'est en tant que levier instrumentalisé par le capital contre le salaire : **derrière le chômage, ce qui mine la protection sociale, c'est le profit capitaliste.**

Mais à partir du moment où les richesses existent - **et elles existent bel et bien** (en dépit du chômage et des délocalisations) - nous pouvons donc continuer à les distribuer, pas moins aujourd'hui qu'hier, en utilisant pour cela le salaire et tout particulièrement son « bras armé » : la cotisation sociale.

Continuons donc sur notre lancée historique en augmentant significativement le taux de cotisation dite « patronale » (qu'il faudrait d'ailleurs, dit en passant, fusionner avec la part dite « salariée »), et ce d'une manière générale et uniforme, dans toutes les branches et pour toutes les entreprises.

Considérons comme un droit politique majeur et inaliénable le fait que, **si je perds mon emploi, je ne perds pas mon salaire.** Le salaire, continué jusqu'à

la mort, ne doit pas être interrompu entre deux emplois. Affirmons sans complexe que le premier droit d'un chômeur, ce n'est pas seulement le droit à l'emploi ou le droit « au travail », c'est d'abord et avant tout le droit au salaire : c'est la **sécurité du salaire.**

Dès lors, nous devons admettre sans détour que la « lutte pour l'emploi » et la « priorité à l'emploi » ne sauraient en aucune manière – *isolément du salaire* - constituer notre seule feuille de route, sur les plans politique, idéologique et pratique.

Car à l'évidence, séparé du droit au salaire, le « droit à l'emploi » s'avère très vite une mystification, qui nous conduit depuis 30 ans à **sacrifier toujours plus le salaire sans jamais rien gagner sur le terrain de l'emploi.**

“ En revanche, il faut clairement postuler que le « droit » à l'emploi ne peut prendre son sens que si et seulement si on le conçoit, de manière organique, comme une déclinaison du droit de salaire et, à ce titre, comme lui étant rigoureusement subordonné.

En d'autres termes, l'emploi est un devoir, c'est le salaire qui est un droit.”

Décidemment, nous n'en avons pas fini avec la révolution du salaire ■

¹ Equilibre prétendument nécessaire que l'on appelle, dans le jargon spécialisé, la « neutralité actuarielle », et qui vise en réalité à tenter d'imposer à la socialisation des limites prétendument « objectives ».

² On l'appelle alors épargne « nette » : c'est le solde de l'épargne « brute » non réutilisée. Il s'agit alors d'une « thésaurisation » de la monnaie (à l'image des louis d'or qui dorment sous la paillassse).

³ Marx, *Le Capital*, Livre 1, Editions sociales, de poche, page 129.

⁴ Idem, page 132

⁵ La reproduction de la force de travail n'est pas uniquement financée par le salaire socialisé. Elle l'est également par l'impôt, qui constitue une autre forme de socialisation des besoins et de leur financement

⁶ Ou bien encore le Statut dans la fonction publique qui institue la sécurité du salaire (et non pas seulement celle de l'emploi)

⁷ Sans parler des réformes en cours qui visent à la remettre en cause.

⁸ Ce chiffre date du recensement de 1999.

⁹ Evidemment, nous laissons pour le moment de côté la question de la nature de l'emploi d'aujourd'hui (précarité, temps partiel, bas salaires ...) c'est-à-dire l'examen des conditions réelles dans lesquelles s'exerce l'emploi aujourd'hui. Nous le verrons plus loin.

¹⁰ Les recensements effectués définissent comme chômeur ceux qui se considèrent comme tels, quand ils remplissent le questionnaire. En 1962, on en recensait 200 000.

¹¹ Voir Bernard FRIOT in.- *Pour supprimer le chômage, il faut payer les chômeurs*, Le Passant Ordinaire, février 2001

¹² Cette affirmation ne vise pas pour autant à nier qu'il y a, obligatoirement, des personnes ou des catégories plus vulnérables que d'autres.

¹³ Terme emprunté à Bernard Friot

¹⁴ Bernard Friot.

¹⁵ Ce qui suppose évidemment une politique de création d'emplois, mais ceci est une autre question.